

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

➤ **0030      Affaires sociales**

Interpellation de Mme Catherine FONCK au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « la disponibilité des prépensionnés ».

➤ **0031      Intérieur**

Interpellation de Mme Barbara PAS au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des bâtiments sur « la connaissance de l'autre langue au sein de la police bruxelloise ».

➤ **0032      Economie**

Interpellation de Mme Muriel GERKENS au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale sur « l'encouragement à consommer de la viande ».

➤ **0033      Intérieur**

Interpellation de Mme Barbara PAS au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des bâtiments sur « l'emploi des langues par la police en région unilingue néerlandophone ».